

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 2 novembre 2026, à 18 heures 30, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à Montréal, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 3 324 665 – 2065, avenue Elmhurst



Cette dérogation mineure permettrait de déroger à l'article 85 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui spécifie qu'un équipement mécanique, sauf un appareil de climatisation individuel et amovible, ne doit pas être apparent en façade d'un bâtiment afin de permettre des persiennes pour les sorties et entrées d'air sur les murs de façade.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 16 octobre 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Julie Faraldo-Boulet